

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet	Numéro de permis 2015400	Date d'inspection Le 07 février 2023	
Nom de l'établissement Club ABC		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	21 févr. 2023	
Commentaires : Un employé n'a pas un certificat de secourisme et certificat en réanimation cardiorespiratoire valide, car le certificat est expiré. L'administrateur devra s'assurer que l'employé n'est pas laissé seul avec les enfants jusqu'à tant qu'un certificat valide puisse être obtenu et inséré au sein du dossier de l'employé.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	21 févr. 2023	
Commentaires : 1 dossier d'enfant vérifié indique un contact d'urgence qui demeure à plus d'une heure de la garderie. Les contacts d'urgences doivent être en mesure de se présenter à la garderie en cas d'urgence dans une heure ou moins. Recommandation que l'administrateur révise tous les dossiers d'enfants afin de s'assurer que toute information requise soit indiquée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 févr. 2023	
Commentaires : Un employé n'a pas un certificat de secourisme et certificat en réanimation cardiorespiratoire valide, car le certificat est expiré. L'administrateur devra s'assurer que l'employé n'est pas laissé seul avec les enfants jusqu'à tant qu'un certificat valide puisse être obtenu et inséré au sein du dossier de l'employé.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	21 févr. 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : La vérification de l'équipement fixe dans l'aire de jeu extérieur n'a pas été effectuée pour le mois de décembre 2022 et janvier 2023. L'administrateur devra s'assurer qu'une vérification soit effectuée tous les mois.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe l'arrivée des enfants de l'école. L'inspectrice observe les enfants manger la collation (des nachos). Les enfants ont fait un bricolage de St-Valentin, jouer aux échecs ainsi à des jeux de tables. L'inspectrice observe des interactions positives entre l'éducateur et les enfants, tels qu'utiliser des mots d'encouragement et leur parler doucement.</p> <p>Une discussion a eu lieu concernant l'importance de vérifier la trousse de premiers soins qui est laissée dans le véhicule de transport, afin de s'assurer que les contenus ne sont pas gelés ou évaporés.</p> <p>L'inspectrice a observé une patinoire extérieure. L'administrateur a mentionné vouloir utiliser cette patinoire avec les après-classes demain. L'inspectrice recommande que l'exploitante vérifie si elle a l'approbation de ses assurances et suit les recommandations. L'inspectrice recommande qu'un consentement soit signé par les parents. Le port du casque devrait être obligatoire étant donné le niveau de risque de chute.</p> <p>L'inspectrice recommande que l'équipement fixe ne soit pas utilisé au moment actuel, car la neige couvre la surface protectrice. L'administrateur indique qu'il est au courant de ceci et les enfants n'utilisent pas cette structure.</p> <p>Le ratio fut respecté lors de l'inspection.</p>
--

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 février 2023

Date

original signé par
Olivier Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 février 2023

Date